

Initiatives ministérielles

La suppression de la disposition relative aux prêts sans intérêt va effectivement démolir le programme et en fera un programme inefficace à participation minime même si les plafonds actuels des avances ont été augmentés sensiblement.

Je le demande au ministre, va-t-il avoir de telles consultations? Le ministre a reçu non seulement la lettre que j'ai citée, mais aussi des lettres des 18 ou 19 autres organismes qui lui demandent d'y songer. Ne va-t-il pas le faire?

Je sais que les ministériels forment une majorité. Je sais qu'ils peuvent faire tout ce qu'ils veulent, car s'ils n'ont pas assez d'audace pour proposer leur mesure à la Chambre, ils peuvent faire comme ils ont fait hier dans le cas de VIA Rail, procéder par décret en conseil. Si des députés de leur propre caucus s'opposent à cette mesure, ils n'ont pas à subir l'embarras que leur causerait le fait que certains de leurs députés ne se présentent pas à la Chambre ou s'y lèvent pour voter contre.

Je trouve très difficile à croire que tous les députés du parti d'en face puissent appuyer dans sa forme actuelle le projet de loi dont nous sommes saisis. Je sais tout cela. Ils possèdent cette majorité. Ils peuvent adopter cette mesure s'ils le veulent. Je dis aussi que cela ne la rend pas nécessairement correcte ni juste.

M. Mayer: Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le député et nous avons eu des conversations. Je sais qu'il est un agriculteur et qu'il a acquis beaucoup d'expérience en pratiquant diverses cultures, et je respecte son opinion.

Il dit que chaque investissement de 2,51 \$ du gouvernement—et je suppose que c'est ce qu'il veut dire lorsqu'il parle de l'intérêt que le gouvernement paie sur le prêt—rapportait plus de 12 \$ à l'agriculteur. C'est certes là une raison valable pour adopter ce projet de loi. Le député dit qu'un agriculteur n'est pas assez intelligent pour payer 2,51 \$ d'intérêt afin de pouvoir gagner 12 \$.

S'il suit ce raisonnement jusqu'à sa conclusion logique, il doit appuyer ce projet de loi et permettre ainsi à l'agriculteur de faire lui-même cet investissement de 2,51 \$, au lieu que le gouvernement le fasse à sa place, afin de pouvoir gagner 12 \$. C'est certainement un bon investissement. En s'entêtant à lutter avec acharnement contre l'adoption de ce projet de loi, le député et ses collègues empêchent les agriculteurs de profiter de cet exemple qu'il a lui-même employé. Je tenais à signaler cela. Bien sûr, il faudra que l'agriculteur paie lui-même l'intérêt mais, d'après les chiffres que le député nous a donnés, cela reste un très bon investissement. Je ne sais pas où il a pris ces chiffres, mais je lui fais confiance. C'est un

excellent argument pour convaincre l'opposition de permettre à la Chambre d'adopter ce projet de loi sans tarder.

M. Vanclief: Monsieur le Président, comme je l'ai dit plusieurs fois, ce programme est un outil de gestion que le gouvernement a mis à la disposition des agriculteurs dans le passé sans qu'ils aient à déboursier un cent. Les agriculteurs perdent beaucoup. On leur enlève bien des choses.

Personne n'aime dépenser de l'argent à moins d'y être obligé, pas même vous. Cela est très évident puisque vous voulez épargner 27 millions de dollars en aide au secteur agricole en supprimant cet aspect du programme. Les agriculteurs se sont servis de cette disposition dans le passé et veulent pouvoir continuer à le faire. Si c'est un bon investissement pour l'agriculteur, n'est-ce pas aussi un bon investissement pour le gouvernement et pour l'agriculture en général? Le gouvernement doit continuer de montrer sa confiance dans le secteur agricole. Comme je l'ai dit, les agriculteurs se demandent ce qu'on leur enlèvera la prochaine fois.

• (1210)

M. Foster: Monsieur le Président, je voulais seulement féliciter le député de Prince Edward—Hastings. Je trouve qu'il a très bien expliqué pourquoi le gouvernement ne devrait pas supprimer le programme des paiements anticipés.

Le ministre d'État (Céréales) prétend que, de toute façon, le programme ne disparaîtra pas. Il n'a qu'à parler au secrétaire exécutif de l'Association Ontario Corn Producers, M. Daynard pour découvrir qu'environ 1 200 de ses membres utilisaient autrefois le programme et que l'association l'a probablement analysé mieux que tout autre groupe qui a protesté auprès des députés. Le conseil d'administration de l'association s'est réuni jeudi dernier et il a calculé qu'il n'y aurait peut-être que 50 agriculteurs qui se serviraient du programme. J'en déduis que moins de 5 p. 100 utiliseraient le programme si le gouvernement n'offrait qu'une garantie d'emprunt.

Le ministre rétorque que si un agriculteur a l'argent et le crédit nécessaires pour garder sa récolte pendant l'hiver, il sera en meilleure position. Le problème, c'est que beaucoup d'agriculteurs n'ont pas le pouvoir d'emprunt nécessaire pour obtenir ces fonds additionnels après avoir emprunté pour produire pendant toute la campagne agricole. Personne ne doute qu'en privant beaucoup d'agriculteurs des paiements anticipés sans intérêt, on détruit le programme.